



**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les Berges
du Lac, Rue Lac Echkel1053 Tunis.
Tel : 216 71 194 344
Fax : 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 216 70 728 450 – Fax : 216 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers



Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les Berges
du Lac, Rue Lac Echke! 1053 Tunis.
Tel : 216 71 194 344 –Fax : 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 216 70 728 450 – Fax : 216 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

**Messieurs les actionnaires
De la société « CARTHAGE CEMENT »**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 830.254.606 et un déficit de D : 6.931.619, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société CARTHAGE CEMENT, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion et formuler les réserves suivantes :

4- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2010 de D : 3.284.195 à D : 3.276.747 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 16.368.135 dont D : 3.026.071 de pénalités et D : 4.094.561 d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités. Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 Août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 7.228.764 dont D : 780.420 de pénalités et D : 3.960.618 d'excédent d'impôt sur les sociétés. Aucune provision n'a été constatée à ce titre

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

5- Nous avons envoyés des demandes d'informations à 13 banques, 3 sociétés de leasing, 3 assurances, 3 avocats, 189 clients, 66 fournisseurs et à toutes les sociétés liées. Toutefois, et jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, n'ont répondu à nos lettres de circularisation que 3 banques, une seule assurance, un seul avocat, 10 clients et 5 fournisseurs.

Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

6- Le rapprochement des comptes entre CARTHAGE CEMENT et BINA Trade fait ressortir un écart de 245.342 DT correspondant à une facture émise en 2011 par CARTHAGE CEMENT et non comptabilisée chez BINA Trade.

De ce fait, nous ne pouvons exprimer au sujet de cette créance aucune opinion.

7- Opinion sur les états financiers

A notre avis, et à l'exception des remarques développées dans les paragraphes 4 à 6 précédents, les états financiers de la société CARTHAGE CEMENT, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

8- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler ce qui suit :

8-1 La société les Grandes Carrières du Nord, scindée en Octobre 2008 en deux sociétés : « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008.

Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 aux sociétés « CARTHAGE CEMENT » et « les Grandes Carrières du Nord Trade », et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de D : 916.323, dont D : 299.478 de pénalités.

La société « CARTHAGE CEMENT » a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. Toutefois, aucune suite n'a été réservée à ce sujet par l'administration fiscale.

Ainsi, l'estimation du risque réel associé à cette situation dépend pour l'essentiel de la position de l'administration sur les observations et arguments présentés par la société.

8-2 Les travaux d'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, nous ont permis de relever des infractions commises par deux agents commerciaux, dont notamment :

- La vente de béton prêt à l'emploi à des prix qui diffèrent de ceux figurant sur les bons de commande et/ou les bons de livraison.
- La dissimulation de l'identité réelle des clients.
- Le détournement de fonds.

La société a déposé deux plaintes auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, le 13 Décembre 2012, sous le numéro 7061396/2012 et le 21 Décembre 2012, sous le numéro 7062944/2012.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis et ce, par lettre en date du 29 Avril 2013.

L'effet des infractions commises s'élève à D : 51.766, correspondant à des créances contestées ou incertaines.

9- Vérifications et informations spécifiques

9-1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

9-2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des

comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

9-3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 11 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les Berges
du Lac, Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel : 216 71 194 344 –Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 216 70 728 450 – Fax : 216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

Messieurs les actionnaires
De la société « CARTHAGE CEMENT »

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 200 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, AUTORISEES ET CONCLUES DURANT LES EXERCICES ANTERIEURS :

1- Votre Conseil d'Administration réuni le 22 Mars 2010, a autorisé la société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000 KDT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de franchises et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 2,25 points l'an. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice, 356.982 KDT.

2- Votre Conseil d'Administration réuni le 29 Septembre 2010, a autorisé la société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000 KDT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de franchises et productif d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000 KDT, le reliquat soit 20.000 KDT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit.

3- La société Carthage CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1er janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage CEMENT mais en aucun cas avant le 1er janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à CARTHAGE CEMENT de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1er Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de CARTHAGE CEMENT mais en aucun cas avant le 1er Octobre 2012;

- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre CARTHAGE CEMENT et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par CARTHAGE CEMENT dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2012, s'élèvent 5.326.708 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 73.540.335 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23.227.394
Compte courant BINA CORP	33.159.970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	7.827.751
Intérêts sur compte courant BINA CORP	<u>9.325.220</u>
Total	73.540.335

4- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 05 Décembre 2008, avec la société « GAMMARTH IMMOBILIERE » un contrat portant sur la location d'un local d'une superficie totale de 429 m² avec 4 places de parking, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Cette location est consentie pour une période de trois années successives commençant le premier Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2011, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 64.860 majoré de 5% l'an.

Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 56.314.

5- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2012, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 14.661.205 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève à la clôture de l'exercice 2012 à 6.941.537 DT. Les effets escomptés et non échus s'élèvent à 6.122.890 DT.

6- La société Carthage CEMENT a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS.

Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000. Aucune facturation n'a été effectuée en 2012.

7- La société Carthage CEMENT a signé le 1er Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2010, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 147 le m², payable trimestriellement par avance.

Ce contrat a fait l'objet de trois avenants :

- Un 1er avenant en date du 1er Avril 2010, ayant pour objet de porter la surface louée de 650 m² à 1.030 m².
- Un second avenant en date du 1er Juin 2010 portant sur une surface complémentaire de 180 m² aux prix de 137 dinars le m².
- Un troisième avenant en date du 1er Octobre 2010, portant sur la location d'une surface complémentaire de 571 m² aux prix de 147 dinars le m².

Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 210 520 DT.

8- La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf congé signifié par l'une des parties deux mois au moins avant l'expiration du bail.

Le loyer annuel en hors taxe est fixé à D : 73,500 le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an.

Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 6 251.

9- La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage CEMENT.

Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de D : 5.000.

II- OPERATIONS AUTORISEES ET REALISEES EN 2012

10- Votre Conseil d'Administration réuni le 24 Avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000 KDT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la Cimenterie. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice, 54.829 KDT.

11- Au cours de l'exercice 2012, la société Carthage CEMENT a réalisé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE), les opérations suivantes :

- Facturations de primes d'assurance dans le cadre d'un avenant au contrat d'assurance flotte automobile, en vertu duquel les véhicules appartenant à la société BINA Trade sont couverts par ce même contrat, pour un montant de 38.340 DT.
- Facturations de loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 8.700 DT.
- Facturations des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour 663.469DT.

12- La société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social. Le produit constaté à ce titre en 2012 s'élève à 35.000 DT.

13- La société Carthage CEMENT a facturé en 2012 à « MAGHREB TRANSPORT » des frais d'assurance pour 4.275 DT.

III- COMPTES DES SOCIÉTÉS LIÉES

Au 31 décembre 2012, les soldes des comptes des sociétés liées se détaillent comme suit :

A l'actif :

Société	Solde au 31/12/2012
BINA Trade	415 043
BINA Holding	23 606
Maghreb Transport	579 833
Promotourisme	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391
Carrelages de Berbère	176 481
Jugartha Manutention	3 900

Au passif :

Société	Solde au 31/12/2012
JUGURTHA STUDIES	12 768
NAFRINVEST	9 846
Maghreb Carrelage	34 518
Grande immobilière du nord	14 209

IV- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 10 mars 2010, a fixé les rémunérations et avantages de Monsieur Lazhar STA en sa qualité de Directeur général comme suit :
 - Un salaire mensuel net de D : 10.000 ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Par ailleurs, suite à la désignation d'un administrateur judiciaire et sur autorisation du juge contrôleur, Monsieur Lazhar STA a été chargé des fonctions de Directeur Technique avec maintien des mêmes éléments de rémunération et ce, jusqu'au mois de février 2012.

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2010 a nommé Messieurs Hatem GARBOUJ et Raouf BEN ABDALLAH, en qualité d'administrateurs.

De même, et par jugement en date du 5 Mars 2011, Monsieur Hatem GARBOUJ a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire.

- Le conseil d'administration du 6 Avril 2012, a nommé Monsieur Riadh BEN KHALIFA en qualité de Directeur Général de la société et a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de D : 10.000 ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit :

	Monsieur Lazhar STA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ	Monsieur Raouf BEN ABDALLAH
Salaires & rémunérations	21 762	152 947	193 499	97 885
Autres avantages	1 256	4 753	13 563	5 776
Charges sociales et fiscales	435	40 936	41 886	23 729
TOTAL (*)	23 453	198 638	248 948	127 390

(*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

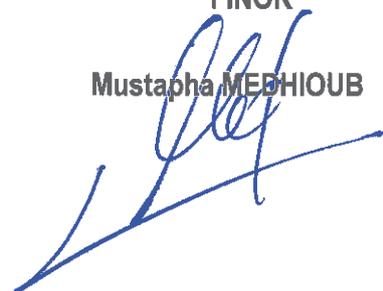
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





SOCIETE CARTHAGE CEMENT S.A

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

**Bilan
Etat de Résultat
Etat de Flux de Trésorerie
Notes aux Etats Financiers**

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		2012	2011
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		3 011 589	2 842 678
Moins : amortissements		(441 908)	(287 985)
	1	<u>2 569 681</u>	<u>2 554 693</u>
Immobilisations corporelles		810 760 345	656 611 081
Moins : amortissements		(66 423 332)	(55 293 612)
	2	<u>744 337 013</u>	<u>601 317 469</u>
Immobilisations financières		811 139	699 982
Moins : provisions		-	-
	3	<u>811 139</u>	<u>699 982</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		<u>747 717 833</u>	<u>604 572 145</u>
Autres actifs non courants	4	40 016 237	39 557 872
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>787 734 070</u>	<u>644 130 017</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		16 197 587	11 777 874
Moins : provisions		(200 000)	(100 000)
	5	<u>15 997 587</u>	<u>11 677 874</u>
Clients et comptes rattachés	6	12 472 869	8 137 109
Moins : provisions		(42 864)	(13 118)
		<u>12 430 005</u>	<u>8 123 990</u>
Autres actifs courants	7	13 310 412	14 623 579
Liquidités et équivalents de liquidités	8	782 532	42 642 600
<u>Total des actifs courants</u>		<u>42 520 536</u>	<u>77 068 044</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>830 254 606</u>	<u>721 198 061</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		145 423 907	145 423 907
Réserves		588 801	467 355
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		63 900 000	63 900 000
Résultats reportés		2 307 483	(3 400 979)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>214 029 425</u>	<u>208 199 517</u>
Résultat net de la période		(6 931 619)	5 829 908
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>207 097 806</u>	<u>214 029 425</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	405 631 619	362 113 654
Crédits bails	11	11 787 334	11 864 629
Comptes courants actionnaires	12	73 540 335	68 213 627
Passifs d'impôts	13	1 001 261	7 099 243
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>491 960 549</u>	<u>449 291 153</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 280 236	42 313 947
Autres passifs courants	15	15 789 595	5 356 317
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	63 126 419	10 207 218
<u>Total des passifs courants</u>		<u>131 196 250</u>	<u>57 877 482</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>623 156 799</u>	<u>507 168 636</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>830 254 606</u>	<u>721 198 061</u>

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	31 Décembre	
		2012	2011
<i>REVENUS</i>			
Produits d'exploitation	17	31 315 740	29 126 152
Production immobilisée	18	6 820 494	6 589 673
Total produits d'exploitation		38 136 234	35 715 825
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	5	(4 174 646)	(3 128 352)
Achats d'approvisionnements consommés	19	10 546 746	8 285 592
Charges de personnel	20	11 003 497	9 157 437
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	20 985 368	11 138 128
Autres charges d'exploitation	22	4 732 302	3 059 792
Total des charges d'exploitation		43 093 266	28 512 597
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 957 032)	7 203 227
Charges financières nettes	23	(1 735 927)	(1 600 725)
Produits des placements	24	160 807	1 175 581
Autres gains ordinaires	25	94 059	353 297
Autres pertes ordinaires	26	(1 847 899)	(5 890)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(8 285 992)	7 125 489
Reprise sur passifs d'impôts	13	2 084 562	1 234 784
Impôt sur les bénéfices	27	(730 189)	(2 530 365)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		(6 931 619)	5 829 908
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(6 931 619)	5 829 908

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 Décembre	
	2012	2011
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	32 436 415	33 409 956
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(26 764 111)	(18 910 573)
Intérêts payés	(14 907 257)	(13 499 063)
Impôts et taxes payés	(567 366)	(8 628 039)
Restitution de TVA	8 883 112	
Autres flux	958 801	2 099 954
Flux de Trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	39 594	(5 527 765)
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(119 596 454)	(305 340 788)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(665 842)	(152 423)
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	(120 262 296)	(305 493 211)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	77 232 175	283 780 322
Remboursements des emprunts bancaires	-	(31 666 672)
Remboursements des crédits Leasing	(5 463 758)	(4 284 794)
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement	71 768 417	247 828 856
Variation de Trésorerie	(48 454 285)	(63 192 120)
<i>Trésorerie Initiale</i>	<i>42 598 701</i>	<i>105 790 822</i>
<i>Trésorerie Finale</i>	<i>(5 855 584)</i>	<i>42 598 701</i>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Carthage Cement » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société « Les Grandes Carrières du Nord » en deux sociétés : « Carthage Cement » et « GCN Trade ».

La société « les Grandes Carrières du Nord » a apporté dans le cadre de sa scission totale à la société « Carthage Cement » un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une propriété dénommée « Essekoum et El Adham » d'une superficie totale de 218 Ha, 80 A, objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS consistant en une carrière, lequel actif est grevé d'un passif.

L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à D : 110.628.081 s'analysant ainsi :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Apport en capital	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de D : 66.319.940 pour le ramener de D : 108.800.000 à D : 42.480.060 et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions.

Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 29.200.000 pour le porter à D : 71.680.060, et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 D) à un dinar (1 D).

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de

71.000.000 dinars en numéraire pour le porter de 71.680.060 dinars à 142.680.060 dinars par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

La société « Carthage Cement » a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- ✓ Les états financiers de la société « Carthage Cement » sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.
- ✓ Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012.
- ✓ Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 se résument comme suit :

3-1 Unité monétaire

Les comptes de la société « Carthage Cement » sont arrêtés et présentés en dinar tunisien.

3-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur coût d'acquisition et à leur mise en utilisation.

Les charges d'emprunts qui sont directement imputable à l'acquisition, la construction ou la production d'un bien sont incorporées dans le coût de ce bien.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leurs durées d'utilité effectives ci-dessous indiqués :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Constructions Front	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions	20 ans
Agencements, installations et aménagements	10 ans
Matériel et outillages	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Considérée comme un changement dans l'estimation comptable, elle a été traitée d'une façon prospective.

3-3 Contrats de location financement

Tous les contrats de crédit-bail sont testés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée, déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont la société est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus

3-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de l'entreprise, engagés au moment de la création de l'entreprise, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création peuvent être portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais peuvent englober toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements...etc.

Ils devraient être résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

3-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits de carrières et de pièces de rechange.

Ces stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- ✓ Les produits de carrières, au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.
- ✓ Les pièces de rechange, au coût d'acquisition.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis sont valorisés au coût de revient, déterminé sur la base des données comptables et compte tenu des charges directes et indirectes estimées à chaque stade de la production.

3-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues et relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, son capitalisées au niveau du coût.

IV. FAITS SAILLANTS

4-1 Avancement des travaux de construction de la cimenterie

En dépit des événements qu'a connus le pays depuis 2011, les travaux de construction de la cimenterie suivent leur cours. Les investissements réalisés à ce titre ont atteint au 31 décembre 2012, un montant de D : 598.815.064 y compris les avances accordées aux fournisseurs.

Toutefois, les perturbations enregistrées ont eu pour effet de décaler l'entrée en production prévue initialement en octobre 2012 pour le troisième trimestre de l'année 2013.

4-2 Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2010 de D : 3.284.195 à D : 3.276.747 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 16.368.135 dont D : 3.026.071 de pénalités et D : 4.094.561 d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités. Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 Août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de D : 7.228.764 dont D : 780.420 de pénalités et D : 3.960.618 d'excédent d'impôt sur les sociétés.

4-3 Activité du béton prêt à l'emploi (ReadyMix) :

Le mois de Mars 2012 a enregistré l'entrée en production de la centrale à tour de Bir Kassaa, pour la fabrication du béton avec une capacité de 150 m³/Heure.

Actuellement, la société est en mesure de produire différents types de bétons ordinaires et spéciaux dont la qualité est approuvée par les centres techniques et les laboratoires agréés.

4-4 Détournement de fonds

Les travaux d'audit ont permis de relever des infractions commises par deux agents commerciaux, dont notamment :

- La vente de béton prêt à l'emploi à des prix qui diffèrent de ceux figurant sur les bons de commande et/ou les bons de livraison.
- La dissimulation de l'identité réelle des clients.
- Le détournement de fonds.

La société a déposé deux plaintes auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, le 13 Décembre 2012, sous le numéro 7061396/2012 et le 21 Décembre 2012, sous le numéro 7062944/2012.

L'effet des infractions commises s'élève à 51.766 DT, correspondant à des créances contestées ou incertaines.

A/ ACTIFS**NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 2.569.681 DT, contre 2.554.693 DT au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 14.988 DT qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	-
Licences	1 051	1 051	-
Logiciels	98 616	28 475	70 141
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	199 574	100 804	98 770
Total Brut	3 011 589	2 842 678	168 911
Amortissements des immobilisations incorporelles	(441 908)	(287 985)	(153 923)
Total Net	2 569 681	2 554 693	14 988

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un solde net d'amortissements de 744.337.013 DT, contre 601.317.469 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	=
Agencements, Aménagements et Installations	876 039	824 313	51 726
Carrière	111 707 060	111 707 060	=
Constructions	54 127 180	47 823 320	6 303 860
Installations climatiseurs	127 400	127 400	=
Installations téléphoniques	131 614	131 614	=
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	9 240 028	3 422 644
Matériel de transport	827 434	804 243	23 191
Matériel de transport acquis en leasing	2 386 060	1 889 801	496 259
Matériel industriel	12 497 832	12 053 856	443 976
Matériel informatique	652 247	478 168	174 079
Mobilier & Matériel de bureau	555 551	499 372	56 179
Outillage industriel	824 401	739 359	85 042
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	=
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	6 099 664	5 441 316
Dédouanement matériel acquis en leasing	=	8 676	(8 676)
Immobilisations corporelles en cours (A)	598 815 064	461 155 396	137 659 668
Total Brut	810 760 345	656 611 081	154 149 264
Amortissements des immobilisations corporelles	(66 423 332)	(55 293 612)	(11 129 720)
Total Net	744 337 013	601 317 469	143 019 544

(A) : Les immobilisations corporelles en cours qui totalisent à la clôture de l'exercice 2012 un montant de 598.815.064 DT se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u>	<u>Variation</u>
Avances accordées aux fournisseurs d'immobilisations	7 796 587	23 797 995	(16 001 408)
Equipements, travaux et études cimenterie encours	159 085 437	94 817 891	64 267 546
Charges financières capitalisées	48 454 193	23 309 543	25 144 650
FLSMIDHT Equipements	187 032 566	162 794 614	24 237 952
PROKON Equipements	174 393 840	134 187 452	40 206 388
Pistes carrière	2 551 381	3 468 463	(917 082)
Routes d'accès	2 267 703	847 011	1 420 692
Pistes cimenterie	170 772	2 444 109	(2 273 337)
Constructions Ready Mix encours	6 329 934	6 431 947	(102 013)
Traitement des eaux encours	642 599	239 922	402 677
Raccordements Télécom - Encours	88 310	88 310	-
Constructions isothermique encours	13 943	38 615	(24 672)
Aménagements Ben Arous	3 424 942	576 521	2 848 421
Raccordements STEG - Encours	6 532 989	4 905 740	1 627 249
Etudes et travaux géotechniques	12 262	12 262	-
Plateforme administrative "JBAL RSASS"	17 606	17 606	-
Centrale à béton verticale	-	3 177 395	(3 177 395)
Total	598 815 064	461 155 396	137 659 668

Les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se présentent dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31/12/2012
	AU 31/12/2011	Additions 2012	Transfert 2012	Cession 2012	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011	Additions 2012	Cession 2012	AU 31/12/2012	
Fonds de commerce	2 700 000				2 700 000	270 000	135 370		405 370	2 294 630
Logiciels	28 475	70 141			98 616	16 389	15 883		32 272	66 344
Licence	1 051				1 051	280	194		474	577
Frais de recherches et de développements	12 348				12 348	1 316	2 476		3 792	8 556
Immobilisations incorporelles encours	100 804	98 770			199 574	-			-	199 574
Total immobilisations incorporelles	2 842 678	168 911	-	-	3 011 589	287 985	153 923	-	441 908	2 569 681
Terrain	2 965 922				2 965 922	-			-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	824 314	48 897	2 828		876 039	722 835	16 930		739 765	136 274
Carrière	111 707 060				111 707 060	13 404 847	2 234 141		15 638 988	96 068 072
Constructions	47 823 320	98 818	6 205 042		54 127 180	22 439 553	4 286 162		26 725 715	27 401 465
Installation climatiseurs	127 400				127 400	106 999	4 886		111 885	15 515
Installation téléphonique	131 614				131 614	55 971	15 082		71 053	60 561
Engins de carrière	9 240 028	3 422 644			12 662 672	3 216 576	1 847 348		5 063 924	7 598 748
Matériel de transport	804 243	23 191			827 434	698 271	27 228		725 499	101 935
Matériel de transport acquis en leasing	1 889 801	521 187		24 928	2 386 060	621 227	402 664	(4 986)	1 018 905	1 367 155
Matériel industriel	12 053 855	354 645	89 332		12 497 832	11 683 492	137 481		11 820 973	676 859
Matériel informatique	478 167	174 080			652 247	360 988	88 584		449 572	202 675
Mobilier & Matériel de bureau	499 373	56 178			555 551	346 073	49 946		396 019	159 532
Outils industriels	739 359	85 042			824 401	570 176	31 556		601 732	222 669
Matériels Ready Mix	62 889				62 889	3 874	3 061		6 935	55 954
Matériels Ready Mix acquis en leasing	6 099 664	1 801 155	3 640 161		11 540 980	1 062 730	1 989 637		3 052 367	8 488 613
Dédonnement matériel acquis en leasing	8 676		(8 676)		-	-			-	-
Immobilisations corporelles encours	461 155 396	147 588 355	(9 928 687)		598 815 064	-			-	598 815 064
Total immobilisations corporelles	656 611 081	154 174 192	-	24 928	810 760 345	55 293 612	11 134 706	(4 986)	66 423 332	744 337 013
Total des immobilisations	659 453 759	154 343 103	-	24 928	813 771 934	55 581 597	11 288 629	(4 986)	66 865 240	746 906 694

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Titres de participation	450 783	450 783	
Titres "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883	
Titres "Biomasse Power Génération"	99 900	99 900	-
Prêts au personnel	145 548	116 241	29 307
Dépôts et cautionnements versés	214 808	132 958	81 850
Total	811 139	699 982	111 157

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2012 un montant de 40.016.237 DT, contre 39.557.872 DT à la clôture de l'exercice 2011, soit une augmentation de 458.365 DT. Ils enregistrent les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. Au cours de l'exercice 2012, la société a procédé à la résorption du reliquat des frais préliminaires engagés en 2008.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Frais d'études et de recherches	12 377 276	12 087 020
Honoraires	797 015	563 493
Frais de voyages, déplacements et restauration	860 047	665 290
Charges du personnel	4 002 902	2 188 278
Charges financières	1 906 805	382 562
Capitalisation des différences de changes	1 397 764	247 241
Divers frais	606 704	502 801
Frais préliminaires Ready Mix	845 523	1 125 149
Frais d'introduction en bourse	1 943 362	1 943 362
Amortissement Carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissement Construction Front	2 130 740	2 130 740
Amortissement matériel	1 044 699	
Intérêts sur comptes courants actionnaires	21 785 586	16 458 878
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 187 627)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203
Total brut	53 146 437	42 105 812
Résorption frais préliminaires de 2008	(12 739 701)	(2 547 940)
Résorption frais préliminaires Ready Mix	(390 499)	
Total résorptions	(13 130 200)	(2 547 940)
Total des autres actifs non courants	40 016 237	39 557 872

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2012 à 15.997.587 DT, contre 11.677.874 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 4.319.713 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Pièces de rechanges	1 834 151	1 663 028	171 123
Produits finis Agrégats	9 647 571	6 812 422	2 835 149
Produits semi-finis Agrégats	4 584 247	3 244 750	1 339 497
-Produit Abattu	414 878	49 489	365 389
-Produit Semi-Abattu	2 094 959	1 599 561	495 398
-Produit Déchet & Remblais	2 074 410	1 595 700	478 710
Matières premières READYMIX	89 682	57 674	32 008
Gasoil	41 936	-	41 936
Total	16 197 587	11 777 874	4 419 713
Provisions	(200 000)	(100 000)	(100 000)
Total net	15 997 587	11 677 874	4 319 713

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
BINA TRADE	3 773 808	5 945 306	(2 171 498)
EKON	2 016 065	1 696 489	319 576
Clients Ready Mix	1 573 894	36 124	1 537 771
Clients, effets à recevoir	3 226 369	32 849	3 193 520
Clients, effets impayés	1 447 774	238 078	1 209 696
Clients, chèques impayés	150 669	31 199	119 470
Autres	284 290	157 065	127 226
TOTAL BRUT	12 472 869	8 137 109	4 335 761
Moins : Provisions	(42 864)	(13 118)	(29 746)
TOTAL NET	12 430 005	8 123 990	4 306 015

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012, à 13.310.412 DT, contre 14.623.579 DT à la clôture de l'exercice 2011, enregistrant ainsi une baisse de 1.313.167 DT, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs avances et acomptes	2 033 668	686 009	1 347 659
Personnel avances et acomptes	-	16 898	(16 898)
Etat report de TVA	9 309 631	11 837 831	(2 528 200)
BINA TRADE	415 043	375 097	39 946
BINA Holding	23 606	23 606	-
Maghreb Transport	579 833	575 559	4 274
Promotourisme	18 666	18 666	-
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	-
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	-
Carrelages de Berbère	176 481	188 281	(11 800)
Jugartha Manutention	3 900	3 900	-
Produits à recevoir (a)	70 044	223 736	(153 692)
Charges constatées d'avance (b)	465 334	374 832	90 502
Compte d'attente (c)	420 144	505 102	(84 958)
TOTAL BRUT	13 518 933	14 832 100	(1 313 167)
Moins : provisions	(208 521)	(208 521)	-
TOTAL NET	13 310 412	14 623 579	(1 313 167)

(a) Les produits à recevoir se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Location 3 ^{ème} étage BINATRADE	35 000
STEG EKON	31 346
Autres	3 698
Total	70 044

(b) Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à la clôture de l'exercice 2012 à 465.334 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Assurance	148 577
Charges financières	82 120
Location	51 388
Leasing	156 702
Autres	26 546
Total	465 334

(c) Le compte d'attente s'élève à la clôture de l'exercice 2012 à 420 144 DT et englobe à concurrence de 411.624 DT, le montant des effets détournés.

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 782.532 DT, contre 42.642.600 DT au 31/12/2011, enregistrant ainsi une baisse de 41.860.068 DT se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Placements en titres SICAV	-	30 753 299	(30 753 299)
Placements à terme	-	5 350 000	(5 350 000)
Banques (a)	736 343	6 513 378	(5 777 035)
Caisses	46 189	25 923	20 266
Total	782 532	42 642 600	(41 860 068)

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Société Tunisienne de Banque	-	1 010 225	(1 010 225)
Amen Bank	-	63 795	(63 795)
Banque de Tunisie (Agence lac)	-	849 842	(849 842)
Banque Nationale Agricole	65 228	2 914 781	(2 849 553)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	84	-	84
Banque de Tunisie et des Emirats	374	834	(460)
Attijari Bank	14 803	-	14 803
Arab Tunisian Bank	4 790	208 452	(203 662)
Banque de l'Habitat	229 962	1 431 982	(1 202 020)
Banque Tuniso-Libyenne	375 913	1 558	374 355
AL BARAKA	45 189	15 252	29 937
STUSID Bank	-	16 657	(16 657)
Total	736 343	6 513 378	(5 777 035)

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent à la clôture de l'exercice 2012 207.097.806 DT, contre 214.029.425 DT en 2011, soit une baisse de 6.931.619 DT, correspondant au déficit de l'exercice.

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Capital social	145 423 907	145 423 907	-
Réserve légale	588 801	467 355	121 446
Prime d'émission	63 900 000	63 900 000	-
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	-
Résultats reportés	2 307 483	(3 400 979)	5 708 462
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	214 029 425	208 199 517	5 829 908
Résultat de l'exercice	(6 931 619)	5 829 908	(12 761 527)
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	207 097 806	214 029 425	(6 931 619)

La structure du capital se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

Actionnaires	Nombre des actions	Valeur nominale	Total	%
Public	72 365 396	1	72 365 396	49,76%
Société BINA CORP	73 058 461	1	73 058 461	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Grand Total	145 423 907	1	145 423 907	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres
au 31 Décembre 2012

	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserve légale	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2010	145 423 907	1 809 234	63 900 000	143 477	(9 554 671)	(440 002)	-	208 199 517
Affectation du résultat 2010 approuvée par l'AGO du 18 août 2011				323 878		6 593 694		-
Affectation décidée par l'AGO du 18 août 2011					9 554 671	(9 554 671)		
Résultat de l'exercice 2011						5 829 908	5 829 908	5 829 908
Soldes au 31 décembre 2011	145 423 907	1 809 234	63 900 000	467 355	-	(3 400 979)	5 829 908	214 029 425
Affectation du résultat 2011 approuvée par l'AGO du 22 Juin 2012				121 446		5 708 462	(5 829 908)	
Résultat de l'exercice 2012						(6 931 619)	(6 931 619)	(6 931 619)
Soldes au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	-	2 307 483	(6 931 619)	207 097 806

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinar)

	SOLDES AU 31.12.2011			MOUVEMENTS DE LA PERIODE			SOLDES AU 31.12.2012			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à à -1 an	Additions	Rééchelonnement	Remboursement	Reclassement	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à à -1 an
Amen Bank	19 028 370	19 028 370	-	3 154 327	-	-	669 760	22 182 697	21 512 937	669 760
Amen Bank CT	-	-	-	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BTK	21 849 053	21 849 053	-	6 929 706	-	-	1 968 514	28 778 759	26 810 245	1 968 514
ATIJARI BANK	19 030 400	19 030 400	-	4 329 600	-	-	139 766	23 360 000	23 220 234	139 766
ATB	11 418 060	11 418 060	-	2 681 940	-	-	-	14 100 000	14 100 000	-
BH	49 728 582	49 728 582	-	8 871 418	-	-	3 052 620	58 600 000	55 547 380	3 052 620
BH CT	-	-	-	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000
STB	48 206 000	48 206 000	-	7 394 000	-	-	2 095 307	55 600 000	53 504 693	2 095 307
BT	74 765 846	74 765 846	-	234 154	-	-	4 168 449	75 000 000	70 831 551	4 168 449
BT 8.4 MD	-	-	-	8 400 000	-	-	350 000	8 400 000	8 050 000	350 000
BT 20 MD	20 000 000	18 333 332	1 666 668	-	20 000 000	-	2 278 481	20 000 000	17 721 519	2 278 481
STUSID	9 515 050	9 515 050	-	1 634 950	-	-	603 472	11 150 000	10 546 528	603 472
BNA	49 687 257	49 687 257	-	5 912 743	-	-	466 665	55 600 000	55 133 335	466 665
BNA CT	-	-	-	631 000	-	-	631 000	631 000	-	631 000
BIAT	17 128 000	17 128 000	-	2 872 000	-	-	-	20 000 000	20 000 000	-
BIAT CT	-	-	-	1 200 000	-	-	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000
BTL	14 272 356	14 272 356	-	3 427 644	-	-	-	17 700 000	17 700 000	-
BTE	9 151 348	9 151 348	-	2 357 405	-	-	555 556	11 508 753	10 953 197	555 556
Total des emprunts	363 780 322	362 113 654	1 666 668	68 030 887	20 000 000	-	26 179 590	431 811 209	405 631 619	26 179 590

NOTE N°11 : Crédits bails

Le poste « crédits bails » accuse à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 11 787 334 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2013	6 302 391	5 085 468	1 216 923
2014	5 608 871	4 830 159	778 622
2015	4 535 713	4 149 074	386 639
2016	2 074 827	1 939 301	135 526
2017	895 597	868 800	26 797
Total général	19 417 309	16 872 802	2 544 507
2013	6 302 391	5 085 468 *	1 216 923
Total à plus d'un an	13 114 918	11 787 334	1 327 584

* : figurant au niveau du poste " concours bancaires et autres passifs financiers ".

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES

Deux conventions de comptes courants associés ont été conclues en date du 17 novembre 2008, provenant de la réduction du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2008.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés conclues en date du 17 novembre 2008, ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les deux actes de cession de créances du 16 février 2009 conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Ces comptes courants sont accordés pour une durée globale de douze ans de manière à ce qu'ils ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de cette durée et en tout état de cause après remboursement intégral des crédits bancaires. Ils sont productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an.

Le compte courant associé de BINA CORP. pourrait être utilisé à tout moment pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2012 à 73 540 335 DT, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Compte courant associé Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant associé BINA CORP.	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant associé Lazhar STA	7 827 751	5 578 616
Intérêts sur compte courant associé BINA CORP.	9 325 220	6 247 647
Total	73 540 335	68 213 627

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2012 pour un montant de 5.326.708.

NOTE N°13 : PASSIFS D'IMPOTS

Les missions réalisées préalablement à l'introduction des titres à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ont pris en compte au niveau des travaux d'évaluation, l'engagement de la société « Carthage Cement » de payer l'impôt au titre des plus-values réalisées par la société « Les Grandes Carrières du Nord » suite à sa scission totale.

Ces impôts, considérés jusqu'au 31 décembre 2009 comme un engagement en hors bilan, ont été constatés en 2010 et ce à concurrence du montant restant dû, parmi les passifs, sous la rubrique « Passif d'impôts ».

Cet ajustement s'est traduit par une modification comptable affectant les résultats reportés pour un montant de 9.554.671 DT.

La reprise au titre de 2012 sur ce passif d'impôt, constatée en résultat de l'exercice a été de 6.097.982 DT.

Ainsi, le solde du passif d'impôt, s'élève à la clôture de l'exercice à 1.001.261 DT.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 52.280.236 DT, contre 42.313.947 DT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs d'exploitation	6 878 849	2 873 248	4 005 601
Fournisseurs, effets à payer	2 438 224	1 404 147	1 034 077
Fournisseurs d'immobilisations	42 383 921	29 626 335	12 757 586
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	403 360	8 328 233	(7 924 873)
Autres Fournisseurs	175 882	81 984	93 898
Total	52 280 236	42 313 947	9 966 289

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2012, un total de 15.789.595 DT, contre 5.356.317 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Clients, avances et acomptes	29 914	5 210	24 704
Rémunérations dues au personnel	446 043	47	445 996
Etat, impôts et taxes (A)	4 645 462	2 883 600	1 761 862
Etat, impôts constatés (B)	6 808 361	-	6 808 361
JUGURTHA STUDIES	12 768	12 768	-
NAFRINVEST	9 846	12 266	(2 420)
Maghreb Carrelage	34 518	10 177	24 341
Grande immobilière du nord	14 209	86 316	(72 107)
CNSS	1 875 355	802 618	1 072 737
Personnel, charges à payer	1 418 236	1 189 478	228 758
Charges à payer	365 704	212 685	153 019
Autres passifs courants	3 838	38 503	(34 665)
Provisions pour risques et charges	124 281	100 000	24 281
Compte d'attente	1 060	2 649	(1 589)
Total	15 789 595	5 356 317	10 433 278

(A) Le compte « Etat, impôts et taxes » s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Calendrier amnistie fiscale	797 771	1 013 043	(215 272)
Impôts sur les sociétés à liquider	187 035	1 402 620	(1 215 585)
Déclarations mensuelles	3 136 521	-	3 136 521
Retenues à la source	443 262	401 589	41 673
Autres impôts et taxes	80 873	66 348	14 525
Total	4 645 462	2 883 600	1 761 862

(B) Le compte « Etat, impôts constatés » se détaille comme suit :

Redressement fiscal	
Principal	5 101 516
Pénalités	611 645
Impôt à liquider 2011	1 402 620
Règlement partiel IS 2011	(259 290)
Ajustement IS 2011	(151 484)
Pénalités de retard	103 354
Total	6 808 361

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 63.126.419 DT, contre 10.207.218 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	26 179 590	1 666 668	24 512 922
Echéances à moins d'un an sur crédit-bail (note 11)	5 085 468	3 876 934	1 208 534
Intérêts courus	15 223 245	4 331 422	10 891 823
Billet de trésorerie (a)	10 000 000	-	10 000 000
Commissions d'engagement courues	-	288 295	(288 295)
Banques (b)	6 638 116	43 899	6 594 217
Total	63 126 419	10 207 218	52 919 201

(a) La société a émis en octobre 2012 un billet de trésorerie pour 10.000.000 DT qui a été souscrit par la caisse de dépôt et de consignation de l'Etat Tunisien.

(b) Les banques totalisent 6.638.116 DT au 31/12/2012 contre 43.899 DT au 31/12/2011 accusant ainsi une augmentation de 6.594.217 DT, se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Attijari Bank	-	8 999	(8 999)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	5 516	(5 516)
Arab Tunisian Bank	44 291	-	44 291
Banque de Tunisie Agence centrale	4 760 436	-	4 760 436
Banque de Tunisie Agence lac	33 679	-	33 679
Banque Tuniso-koweitienne	172	29 384	(29 212)
Société Tunisienne de Banque	326 084	-	326 084
Amen Bank	1 465 316	-	1 465 316
STUSID Bank	8 138	-	8 138
Total	6 638 116	43 899	6 594 217

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Ventes des produits de carrière	16 840 479	18 433 336	(1 592 857)
Chargements et transports	3 743 680	3 183 413	560 267
Ventes de béton prêt à l'emploi	10 731 581	6 807 402	3 924 179
Produit des activités annexes	-	702 000	(702 000)
Total	31 315 740	29 126 152	2 189 588

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Travaux Piste Carrière	2 551 382	3 468 463	(917 081)
Travaux Piste Cimenterie	-	1 721 713	(1 721 713)
Travaux préparatoires Cimenterie	-	847 011	(847 011)
Production immobilisée Ready mix	-	8 196	(8 196)
Aménagements front	1 420 691	544 290	876 401
Aires de stockage	2 848 421	-	2 848 421
Total	6 820 494	6 589 673	230 821

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 10 546 746 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Explosifs	940 593	815 645	124 948
Gasoil et Lubrifiants	2 771 029	2 241 035	529 994
Pièces de rechange	1 549 415	1 584 239	(34 824)
Achats de matières premières Ready mix	4 769 162	3 079 136	1 690 026
Achats de matières consommables	85 276	253 236	(167 960)
Achats non stockés de matières et fournitures	676 339	623 783	52 556
Variation de stocks des pièces de rechange	(171 123)	(253 808)	82 685
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(32 008)	(57 674)	25 666
Variation de stock de gasoil	(41 936)	-	(41 936)
Total	10 546 746	8 285 592	2 261 154

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 11.003.497 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Salaires et compléments de Salaires	10 722 442	8 579 835	2 142 607
Cotisations sociales	1 956 532	1 684 265	272 267
Autres charges sociales	139 147	593 437	(454 290)
Transfert de charges	(1 814 624)	(1 700 100)	(114 524)
Total	11 003 497	9 157 437	1 846 060

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	153 923	140 018
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	11 134 707	9 302 500
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	10 582 260	1 273 970
Dotations aux provisions pour risques & charges	24 281	100 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses	34 896	13 118
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	100 000	100 000
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	208 521
Transfert de charges	(1 044 699)	-
Total	20 985 368	11 138 128

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Loyers et charges locatives	544 884	475 942	68 942
Entretiens et réparations	825 856	510 877	314 979
Assurances	457 934	279 431	178 503
Études, recherches et divers services extérieurs	19 057	76 363	(57 306)
Jetons de présence	98 000	-	98 000
Autres charges	197	12 015	(11 818)
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 945 928</u>	<u>1 354 628</u>	<u>591 300</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	532 323	342 902	189 421
Publicités, publications, relations publiques	86 217	27 029	59 188
Déplacements, missions et réceptions	218 274	7 514	210 760
Dons et subventions	64 584	62 594	1 990
Transports	1 344 237	706 357	637 880
Frais postaux et de télécommunications	201 778	236 718	(34 940)
Services bancaires et assimilés	15 038	73 151	(58 113)
Autres charges d'exploitation	15 113	378	14 735
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 477 564</u>	<u>1 456 643</u>	<u>1 020 921</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	151 522	145 475	6 047
T.C.L	74 550	69 860	4 690
Droits d'enregistrement et de timbres	4 865	8 110	(3 245)
Autres impôts et taxes	77 873	60 342	17 531
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>308 810</u>	<u>283 787</u>	<u>25 023</u>
Transfert de charges	-	(35 265)	35 265
Total des autres charges d'exploitation	<u>4 732 302</u>	<u>3 059 793</u>	<u>1 672 509</u>

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2012 à 1.735.927 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 326 708	5 006 304	320 404
Intérêts des emprunts	1 269 177	1 294 022	(1 228 082)
Agios débiteurs	107 438	34 016	73 422
Agios créditeurs	-	(8 771)	8 771
Frais d'escomptes	448 205	281 396	166 809
Différences de change	43 819	-	43 819
Pénalités de retards	25 824	62	25 762
Total	6 017 934	6 607 029	(589 095)
Transfert de charges	(5 485 245)	(5 006 304)	724 297
Total	1 735 927	1 600 725	135 202

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 160.807 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	160 807	65 199	95 608
Dividendes	-	1 162 447	(1 162 447)
Moins-values de réévaluation des titres SICAV	-	(52 065)	52 065
Total	160 807	1 175 581	(1 014 774)

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2012 à 94.059 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>	<u>Variation</u>
Produit de location	35 000	-	35 000
Ventes cahiers de charges	34 286	-	34 286
Reprise sur provisions pour créances douteuses	5 150	-	5 150
Amnistie fiscale	-	318 505	(318 505)
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	26 027	(26 027)
Autres	19 623	8 765	10 858
Total	94 059	353 297	(259 238)

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.847.899 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Redressement fiscal	-	-
- Principal	5 101 516	-
- Pénalités	611 645	-
Reprise sur passifs d'impôts	(4 013 420)	-
Ajustement impôt 2011	(151 484)	-
Pénalités de retard	297 543	3 819
Autres	2 099	2 071
Total	1 847 899	5 890

NOTE N°27 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2012 a été liquidé de la manière suivante :

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

<u>Résultat net comptable</u>		<u>(6 931 619)</u>
Amortissement 2012		21 870 890
<u>Résultat comptable avant imputation des amortissements</u>		<u>14 939 271</u>
<u>A réintégrer</u>		
- Redressement Fiscal		5 713 161
- Pénalités et autres		299 642
- Amortissement fonds de commerce		135 000
- Dotations aux provisions		159 177
- Réintégration du 1/5 de 50% de la plus-value de scission		10 422 808
- Impôt sur les sociétés		730 189
<u>Total à réintégrer</u>		<u>17 459 977</u>
<u>A déduire</u>		
Ajustements suite au redressement fiscal	757 418	
Reprise sur passifs d'impôts au titre du redressement fiscal	4 013 421	
Reprise sur passifs d'impôts au titre de la plus-value de scission	2 084 562	
<u>Total à déduire</u>		<u>6 855 401</u>
<u>Résultat fiscal avant imputation des amortissements 2012</u>		<u>25 543 847</u>
A déduire amortissements de l'exercice 2012		21 870 890
<u>Résultat fiscal après imputation des amortissements 2012</u>		<u>3 672 956</u>
Abattement export		22 012
<u>RESULTAT FISCAL</u>		<u>3 650 944</u>
<u>Impôt sur les sociétés au taux de 20%</u>		<u>730 189</u>
A imputer : retenues à la source		543 154
<u>Impôt sur les sociétés à payer</u>		<u>187 035</u>

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Valeur Totale
1/ Engagements donnés	
a) Garanties réelles	
* Hypothèques	(A) 447 460 000 TND
* Nantissements	(A) 427 460 000 TND
b) Effets escomptés et non échus	6 854 597 TND
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
* Cautions bancaires données au receveur des finances	1 289 669 TND
* Cautions bancaires données aux fournisseurs d'immobilisations	2 000 000 €
* Contre-garanties bancaires reçues des fournisseurs d'immobilisations	4 261 458 €
* Aval Billet de trésorerie	10 000 000 TND
* Caution bancaire reçues des fournisseurs d'immobilisations	14 075 000 €
* Garantie de l'Etat en faveur des fournisseurs d'immobilisation	7 000 000 €

(A) : Il s'agit de garanties données en faveur du pool bancaire en garantie de remboursement des crédits obtenus.

NOTE N°29 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

- **COMPTES COURANTS ASSOCIES**

La société Carthage CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage CEMENT mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à CARTHAGE CEMENT de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de CARTHAGE CEMENT mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en

tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.

- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre CARTHAGE CEMENT et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par CARTHAGE CEMENT dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2012, s'élèvent 5.326.708 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2012 un solde de 73.540.335 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23.227.394
Compte courant BINA CORP	33.159.970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	7.827.751
Intérêts sur compte courant BINA CORP	<u>9.325.220</u>
Total	73.540.335

- **GAMMARTH IMMOBILIERE**

La société CARTHAGE CEMENT a signé le 05 Décembre 2008, avec la société « GAMMARTH IMMOBILIERE » un contrat portant sur la location d'un local d'une superficie totale de 429 m² avec 4 places de parking, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Cette location est consentie pour une période de trois années successives commençant le premier Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2011, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 64.860 majoré de 5% l'an.

Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 56.314.

- **BINA TRADE**

* La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2012, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 14.661.205 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève à la clôture de l'exercice 2012 à 6.941.537 DT. Les effets escomptés et non échus s'élèvent à 6.122.890 DT.

* Au cours de l'exercice 2012, la société Carthage CEMENT a réalisé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE), les opérations suivantes :

- Facturations de primes d'assurance dans le cadre d'un avenant au contrat d'assurance flotte automobile, en vertu duquel les véhicules appartenant à la société BINA Trade sont couverts par ce même contrat, pour un montant de 38.340 DT.
- Facturations de loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 8.700 DT.
- Facturations des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour 663.469DT.

* La société Carthage CEMENT a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social. Le produit constaté à ce titre en 2012 s'élève à 35.000 DT.

• **JUGURTHA STUDIES**

La société Carthage CEMENT a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS.

Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000. Aucune facturation n'a été effectuée en 2012.

• **LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD**

La société Carthage CEMENT a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2010, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 147 le m², payable trimestriellement par avance.

Ce contrat a fait l'objet de trois avenants :

- ☞ Un 1er avenant en date du 1er Avril 2010, ayant pour objet de porter la surface louée de 650 m² à 1.030 m².
- ☞ Un second avenant en date du 1er Juin 2010 portant sur une surface complémentaire de 180 m² aux prix de 137 dinars le m².
- Un troisième avenant en date du 1er Octobre 2010, portant sur la location d'une surface complémentaire de 571 m² aux prix de 147 dinars le m².

Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 210 520 DT.

• **MAGHREB CARRELAGES**

La société Carthage CEMENT a signé en Avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2010 et finissant le 31 Mars 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf congé signifié par l'une des parties deux mois au moins avant l'expiration du bail.

Le loyer annuel en hors taxe est fixé à D : 73,500 le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an.

Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.

La charge constatée à ce titre en 2012 s'élève à D : 6 251.

• **LES CARRELAGES DE BERBERES**

La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage CEMENT.

Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de D : 5.000.

- **MAGHREB TRANSPORT**

La société Carthage CEMENT a facturé en 2012 à « MAGHREB TRANSPORT » des frais d'assurance pour 4.275 DT.

- **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit :

	Monsieur Lazhar STA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ	Monsieur Raouf BEN ABDALLAH
Salaires & rémunérations	21 762	152 947	193 499	97 885
Autres avantages	1 256	4 753	13 563	5 776
Charges sociales et fiscales	435	40 938	41 886	23 729
TOTAL (*)	23 453	198 638	248 948	127 390

(*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

NOTE N°30 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 juin 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.